

COMPTE-RENDU du conseil municipal du 05 août 2010

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Henriette DUPINET, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Christophe VILLEGGER, Denis DERVIN, Jean-Marc NEGRIER (arrivée 20h15)

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Remplacement du tracteur :

Le tracteur acheté en juillet 2008 entraînant d'énormes frais d'entretien, le maire propose de renouveler ce matériel par un neuf. Quatre concessionnaires ont été consultés, trois ont fait une proposition. Après étude des offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les établissements Micard pour un montant de 18 500 euros HT de retour.

Décision modificative n°1 :

Compte tenu de cet investissement, et de diverses régularisations à effectuer, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

ARTICLES	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2188	Achat du tracteur	+ 58 000	
2315	Installations, matériel...	- 21 600	
024	Reprise ancien tracteur		+ 29 900
2313	Constructions	- 10 400	
202	Documents d'urbanisme	+ 3 500	
165	Dépôt et Caution	+ 400	
TOTAL		+29 900	+ 29 900

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Plan de mise en accessibilité des espaces publics (PAVE), Diagnostic ERP :

La DDT (Direction Départementale des Territoires – ex DDE), nous rappelle que l'obligation est faite aux communes de disposer d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), et propose son assistance pour élaborer ce document. Il est également nécessaire d'effectuer un diagnostic des Etablissement Recevant du Public (ERP), ceci pouvant être réalisé en groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté de communes du Haut-Limousin. Daniel Courivault, conseiller municipal à Bellac est proposé pour coordonner cette opération. Le conseil, après délibérations, accepte à l'unanimité l'assistance de la DDT, et nomme le coordonateur proposé pour ces missions.

Pré-programmation des investissements 2011 :

Afin de pouvoir présenter des dossiers en vue d'obtenir des subventions, il est nécessaire de réfléchir aux investissements de l'année prochaine. Certains travaux seront indispensables, d'autres moins prioritaires. Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander des estimatifs pour les travaux suivants : Travaux de voirie, assainissement de Charbonnières, réfection du mur de Puymartin, point lecture (travaux de mise aux normes électriques, peintures, fenêtres, matériel...), mise aux normes électriques de la mairie et de l'ancienne salle de classe, remplacement des fenêtres de la mairie, digitalisation du cimetière, balisage des sentiers pédestres, mise aux normes de la défense incendie, réfection des gouttières et des façades des bâtiments communaux. Il est entendu que le conseil municipal décidera de la possibilité de ces travaux lors d'une prochaine séance.

Transfert des biens de section au domaine communal :

Le conseil municipal avait acté le principe de transfert des biens de section au domaine communal. Les diverses formalités auprès des services étant maintenant accomplies, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à demander au Sous- Préfet de prendre un arrêté de transfert pour les biens de section.

Autorisation d'ester en justice :

Les locataires d'un logement occupent de façon illicite le garage attenant. Après le refus catégorique de signer l'avenant au bail permettant de régulariser la situation, malgré la démarche d'un huissier, le conseil

municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à entamer les démarches nécessaires à la régularisation de la situation, et notamment d'ester en justice.

Demandes de subventions :

L'Association Française de Myopathies a présenté une demande de subvention. Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association.

D'autre part, le maire donne lecture du courrier du président de l'ANACR nord Haute-Vienne, qui déplore la diminution de subvention de la commune, argumentant que le conseil municipal actuel ne respecte pas le devoir de mémoire. Le maire regrette cette situation, et s'insurge contre de tels propos, considérant que dans ce domaine le conseil municipal est très sensibilisé à cette cause. Il rappelle en outre que la commune de Blanzac subventionne l'association, (ce qui est loin d'être le cas de l'ensemble des communes du secteur de l'ANACR), et effectue en plus pour le compte de celle-ci des travaux de secrétariat habituellement gérés par les membres de chaque association.

Carte communale :

Après nouvelle consultation, le cabinet CEE, de Cussac a été retenu pour élaborer ce document d'urbanisme, pour un montant d'environ 3000 euros. Une première rencontre a eu lieu, au cours de laquelle le dossier a été remis à Mr Blois, chargé de cette mission, et le point a été fait sur l'évolution intervenue depuis 2007. Le document pourrait être entériné pour avril 2011, la communauté de commune étant impatiente de la finalisation de ce document. Une première réunion de travail aura lieu prochainement, pour étudier les points à réviser. L'enquête publique se tiendra en début d'année.

Sur un autre point, la numérisation du cadastre va être finalisée courant aout, la remise à la commune sera effectuée début septembre, ce qui permettra d'avoir un document de travail plus clair, avec la superposition de différentes cartographies (réseaux, urbanisme...)

Questions diverses :

Emplacement des éco-points :

Après rencontre avec le SYDED le 8 juin, celui-ci s'oppose à l'emplacement proposé, pour des raisons de sécurité lors de la vidange des containers (visibilité insuffisante). Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer l'emplacement de l'ancienne décharge du Liboueix, ceci afin d'éviter les nuisances au voisinage.

Point sur la numérotation :

La numérotation est maintenant terminée, ainsi que la pose des panneaux directionnels. La population semble globalement satisfaite de cette opération, même si quelques mécontents subsistent.

Tarifs tennis :

Le conseil municipal va étudier la mise en place d'un système d'abonnement annuel.

Achats de terrains :

Au Maubert un propriétaire d'une partie de la route, refuse toujours la vente de la parcelle ayant pourtant fait l'objet de deux bornages successifs, acceptés par celui-ci, malgré de nombreuses négociations. Après délibérations, et afin de clore ce dossier, le conseil municipal décide à l'unanimité d'entamer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, la route ayant été entretenue par la collectivité depuis des temps mémoriaux.

Vente de terrains :

De nouveaux acquéreurs ont signé une convention pour le lotissement de Gattebourg. Le conseil municipal autorise le maire à signer les documents relatifs à la vente.

Autres questions :

Le problème de l'entretien des chemins pédestres est soulevé, ainsi que la sécurité au village des Cerisiers. Ces questions seront étudiées.

Date du prochain conseil : elle est fixée au jeudi 23 septembre 2010.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 35.